27me Année N° 6657 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Samedi 20 Janvier 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :

Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, l'Office de Publicité.

AVIS

Société anonyme des Journaux Réunis

de l'Arrondissement de Lille

(Mémorial de Lille, Dépêche, Journal de Roubaix, Petit Journal de Roubaix, Gazette de Tourcoing, Courrier de Tourcoing, Courrier d'Armentières.)

Messieurs les Actionnaires sont informés que le coupon échu le 31 décembre dernier est payable dans les bureaux de la Société, à Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentières.

Actions au porteur : 11,45 (*impôt déduit*).

Actions nominatives (*moitié versées*) 5,70 (*impôt déduit*).

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 13

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 19 JANVIER 1883

L'EXPULSION

Les journaux officieux affirment gravement que le prince Napoléon va être expulsé.

En vertu de quelle loi ? Le Gouvernement a déjà commis pas mal d'illégalités dans cette équipée ; va-t-il donc en ajouter une nouvelle ?

Car, si le gouvernement a le droit d'expulser le prince Jérôme, comment explique-t-il le projet de proscription déposé par M. Floquet et quelques-uns de ses amis ?

La loi nouvelle est une superfétation. En votant l'urgence, la Chambre a montré qu'elle ignorait les lois existantes.

Mais, s'il n'y a pas de loi, le Gouvernement viole le principe constitutionnel qui assure l'égalité de tous les Français devant la loi, sans distinction d'origine, d'âge ou d'opinions.

Le prince Napoléon est électeur et éligible. Il a fait partie du Parlement sous la Constitution actuelle ; son élection a été validée par ceux-là même qui veulent l'expulser aujourd'hui.

Nous sommes en présence d'un citoyen dont il faut respecter la liberté, le droit d'habitation sur toute l'étendue du territoire de la République.

Et si vous le faites conduire à la frontière, il n'a qu'à rentrer sur les talons des gendarmes qui l'auront accompagné. Pas un tribunal ne le condamnera.

Si nous voulions raisonner d'après vos théories d'autrefois, nous conseillerions au prince de résister, même par les armes, aux agents investis d'une mission dont l'illégalité est flagrante.

Dans tous les cas, le ministre qui le fait expulser, reste responsable devant les tribunaux de droit commun, des conséquences de sa violation arbitraire de la loi.

Et quant à la proposition Floquet, elle est inconstitutionnelle dans les termes où elle est présentée.

Le Parlement ne peut décréter l'inégalité d'une partie des citoyens devant la loi, qu'en modifiant la Constitution.

Il faut, dès lors, que la Chambre et le Sénat, réunis en Assemblée nationale, votent sur cette proposition, après que chacun d'eux aura décidé qu'elle doit venir devant le Congrès.

Au lieu de faire entendre des protestations éloquentes, mais platoniques, les députés de la droite devaient placer la question sur ce terrain spécial.

Or, nous savons que la gauche a peur d'une réunion du Congrès ; car le Congrès est souverain ; et une fois réuni, il peut remanier à sa guise la Constitution tout entière. Beaucoup de députés craignent les projets révisionnistes, qu'ils formulent dans leurs professions de foi, mais qu'ils laissent sommeiller au Palais-Bourbon, parce qu'ils sont gros d'inconnu et de surprises.

Le Gouvernement et la majorité sont enfermés dans une impasse, dont ils ne peuvent sortir que par une révision des lois constitutionnelles.

Si le Gouvernement fait expulser les membres des anciennes familles régnantes, ceux-ci reviendront malgré lui, protégés par la loi et par les tribunaux.

La proposition Floquet ne peut pas aboutir dans les termes où elle est émise. C'est une proposition mort-née. Si elle est adoptée, elle est illégale de plein droit. Le premier devoir des princes intéressés sera de n'en point en tenir compte.

Les conséquences de cette agitation autour du prince Napoléon, sont faciles à déduire.

Le prince doit comprendre la juste impopularité qui l'écrase. Les impérialistes catholiques et conservateurs sont les plus ardents contre lui, qui est leur chef plébiscitaire. D'un côté, nous voyons un général méprisé ; de l'autre, des soldats poussés à la révolte par les sentiments les plus nobles, les plus honorables.

Quant au Gouvernement, il est condamné par tout le monde. Et les plus énergiques ne sont pas ses ennemis, mais ses amis, le *Siècle*, le *XIXe Siècle* et bien d'autres encore.

Une crise ministérielle est probable. Etant donné « l'état général du malade, » elle pourrait bien se transformer en crise gouvernementale.

Pierre Salvat.

LE PRINCE JÉROME EN 1866

Puisque le *prince Jérôme* tient à faire parler de lui, il ne sera pas hors de propos de lui rappeler un autre manifeste, un vrai celui-là ; c'est le discours qu'il a prononcé à Ajaccio, au moment de l'invasion de l'Autriche par les Prussiens.

« Ce que conseillent ces Messieurs, c'est l'ancienne et traditionnelle politique qu'on a trop ménagée depuis douze ans.

» Il faut voir de plus haut et regarder plus loin.

» L'Empire, c'est le triomphe de la démocratie moderne, de la Révolution, qui a été enrayée par quinze ans de Restauration et par dix huit ans de libéralisme parlementaire, mais qui déborde aujourd'hui de toutes ses digues impuissantes. On a fait trop d'hésitations et de prudence jusqu'ici ; on aurait dû s'allier franchement à la Prusse et à l'Italie depuis un an. L'heure est venue où le drapeau de la Révolution, celui de l'Empire, doit être largement déployé. — Quel est le programme de cette Révolution ?

» C'est d'abord la lutte engagée contre le catholicisme, lutte qu'il faut poursuivre et clore ; c'est la constitution des grandes unités nationales, sur les débris des Etats factices et des traités qui ont fondé ces Etats ; c'est la démocratie triomphante ayant pour fondement le suffrage universel, mais qui a besoin, pendant un siècle, d'être dirigée par les fortes mains des Césars ; c'est la France impériale au sommet de cette situation européenne ; c'est la guerre, une longue guerre, comme condition et instrument de cette politique.

» Voilà le drapeau et le programme.

» Or, le premier obstacle à vaincre, c'est l'Autriche.

» L'Autriche est le plus puissant appui de l'influence catholique dans le monde ; elle représente la forme fédérative opposée au principe des nationalités unitaires. Elle veut faire triompher à Vienne, à Pesth, à Francfort, les institutions libérales et parlementaires opposées à la démocratie.

» C'est le repaire du catholicisme et de la féodalité ; il faut donc l'abattre et l'écraser. L'œuvre a été commencée en 1859 ; elle doit être achevée aujourd'hui.

» La France impériale doit donc rester l'ennemie de l'Autriche ; elle doit être l'amie et le soutien de la Prusse, la patrie du grand Luther, et qui attaque l'Autriche par ses idées et par ses armes ; elle doit soutenir l'Italie, qui est le centre de la Révolution dans le monde, en attendant que la France le devienne, et qui a la mission de renverser le catholicisme à Rome, comme la Prusse a pour mission de le détruire à Vienne. Nous devons être les alliés de la Prusse et de l'Italie, et nos armées seront engagées dans la lutte avant deux mois. »

∴

En fait d'histoire contemporaine, citons encore cet article de M. de Cassagnac sur le même personnage :

« Engraissé par l'Empire, il n'a même pas eu » la reconnaissance de l'embonpoint.

» Dans un Vendredi-Saint demeuré célèbre, il » avait augmenté les injures de ce jour douloureux, en lançant sur le Golgotha des ossements de poulets et des os de côtelettes.

» Il essaya tout, même le cynisme de la » vie privée, même les allures les plus éhontées.

» Il avait une épée au côté, ce prince, quand » l'Alsace et la Lorraine couraient le suprême » danger, et on ne le vit sur aucun champ de » bataille.

» La cholérine ne venant pas à son aide comme en Crimée, il alla au devant d'elle.

» Le prince Napoléon a trouvé sa véritable » place, il siégera entre le dédain des républicains et le mépris des impérialistes. »

C'est le jugement de l'histoire.

Plusieurs journaux républicains publient aujourd'hui des informations à sensation sur un prétendu complot royaliste.

La *Lanterne* a résumé tous ces racontars dans un article que nous reproduisons à titre de document et de curiosité :

L'équipée de M. Jérôme Bonaparte a mis sur la trace d'autres manœuvres princières.

Nous demandons une réponse précise sur les points suivants.

Si le gouvernement ne donne pas cette réponse à la presse, nous comptons qu'il se trouvera un député pour l'obliger à la fournir au pays, du haut de la tribune :

Les Légitimistes

« Est-il exact que M. de Charette, ayant pour lieutenants MM. d'Aubigny, de Champeaux, de Saint-Quentin, de Baudry d'Asson, ait organisé, de la frontière maritime de l'Ouest jusqu'à Tours, 32 légions armées et une dernière, la 33e, en Champagne ; que ces légions portent la dénomination d'Alliance catholique, ayant pour signe de ralliement une croix portée à la boutonnière, avec cette légende : Alliance catholique ?

» Est-il exact que la caisse de cette Société dont le siège principal est à Londres, renferme actuellement 12 millions, dont 8 sont consacrés à gagner certains généraux besoigneux sur lesquels on compte pour mettre le Parlement dehors ?

» Est-il exact que les enrôlements aient lieu de la façon suivante : des parties de chasse sont organisées, où les amis a particules sont invités, amener les amis sans particules, que les invitations directes pourraient effaroucher ?

» Que, dans ces parties, à la suite de banquets où règne une cordialité calculée, l'embauchage se fasse sur une vaste échelle ?

» Est-il exact que certains officiers instructeurs de Saint-Cyr aient pris part à ces agapes royalistes ?

» Est-il exact que l'Alliance catholique dispose d'un certain nombre de magasins d'armes et de plusieurs milliers de chevaux, répartis dans un grand nombre de châteaux amis, où les propriétaires les entretiennent en attendant l'action ?

» Est-il exact enfin que, sous l'œil paternel, aveugle ou complice, de M. Camescasse, M. de Charette ait réuni à Paris, en ce moment même, 1,500 hommes en armes, choisis parmi les plus fidèles de ses anciens zouaves pontificaux ?

Les Orléanistes

» Est-il vrai qu'à la suite de la fameuse campagne des banquets légitimistes, M. de Charette a eu une entrevue avec le duc d'Aumale, et l'a mis au pied du mur ? Est-il vrai que le Vendéen ait dit nettement : « Votre Altesse » est-elle avec nous ou contre nous ? »

» Est-il vrai que le duc ait voulu tergiverser, qu'il ait protesté de son dévouement au comte de Chambord, mais que, poussé à bout, il ait fini par déclarer qu'il ne pourrait s'associer à un coup de force fait avec le drapeau blanc ?

» Est-il vrai qu'à partir de cette époque, la scission ait commencé à s'accuser entre légitimistes et orléanistes ?

» Est-il vrai qu'au mois d'octobre dernier, à l'époque des grandes chasses, il y ait eu à Chantilly un grand conseil de famille, auquel assistaient MM. de Rothschild et Léon Say.

» Est-il vrai que là tout un plan de campagne fut arrêté ; qu'on décida qu'il fallait avant tout que le duc d'Aumale fût nommé président de la République, et qu'on prit toutes les mesures pour organiser une campagne en ce sens ?

» Est-il vrai que, dès ce moment, M. le duc d'Aumale attirât chez lui le plus grand nombre possible d'officiers et surtout de généraux, notamment le général de Gallifet, qui, du reste, lors des grandes manœuvres, avait fait les premières avances ?

» Est-il vrai que, dans ces réunions militaires, on ait toujours parlé de la nécessité de mettre à la place de M. Grévy un général portant un grand nom et pouvant rassurer les intérêts conservateurs ?

» Est-il vrai que, sitôt la mort de M. Gambetta connue, un nouveau conseil de famille se soit réuni, cette fois à Paris, et chez M. de Rothschild lui-même ?

» Est-il vrai que MM. Léon Say, Christophle, et les représentants de la haute banque, aient promis leur concours effectif et fait déjà des avances pour la campagne orléaniste ?

» Est-il vrai qu'après l'enterrement de Chanzy, le duc d'Aumale ait réuni les généraux sur lesquels il peut compter, et que longtemps après le départ des autres, M. de Gallifet fut encore en train de débattre avec lui un plan de campagne ?

» Est-il vrai que M. Bocher, d'accord avec M. Jules Simon, ait attiré chez lui un certain nombre de députés et de sénateurs, et qu'à la suite de ces entrevues, ces députés et sénateurs — portant tous l'étiquette républicaine — aient été dîner à Chantilly ?

» Est-il vrai que certains fonctionnaires de la police soient dans l'affaire ?

» Est-il vrai que le ministre de la guerre ait dû interdire des réunions militaires à Chantilly, réunions qui auraient eu un caractère de complot trop manifeste ?

» Est-il vrai que les officiers de la garnison de Tours aient été conviés à une grande fête au château d'Amboise par le comte de Paris ?

Les bonapartistes

» Ceux-là ne sont que ridicules et ne sont point dangereux pour l'instant.

» Mais l'histoire du manifeste de Plon-Plon est très curieuse.

» Il y a quelques semaines, Plon-Plon fut circonvenu par le duc de Mouchy et le prince Murat ; on lui fit les plus brillantes promesses, à la condition qu'il abdiquerait en faveur de son fils.

» Plon-Plon céda presque.

» Mais bientôt il eut quelques services à demander, il exigea la réalisation des promesses qui lui avaient été faites.

» On l'envoya... promener.

» Et c'est autant pour faire une niche aux victoriens que pour devancer le manifeste attendu et annoncé du comte de Chambord et les intrigues orléanistes, qu'il publia le document... qui lui vaut aujourd'hui d'être sous les verrous. »

Ces faits, vrais ou faux, réels ou exagérés, ont assez frappé l'opinion pour qu'à l'issue de la séance d'hier, le gouvernement ait cru devoir se réunir immédiatement dans un bureau de la Chambre et en délibérer.

Nous ne voulons pas rechercher ce qu'il peut y avoir de vrai dans les informations de la *Lanterne*.

Si une fraction du parti royaliste a songé à une organisation comme celle dont on nous parle, elle ne peut avoir eu pour but que de se préparer à la lutte contre la révolution, le jour où elle mettrait l'ordre matériel en péril.

Le gouvernement a tellement multiplié depuis quelque temps les preuves de défaillance, que cette éventualité peut être considérée comme possible.

Ce jour-là, ce serait un devoir pour tous les Français de se grouper et de se défendre, afin de prévenir une nouvelle Commune et une nouvelle Terreur.

Voilà, sans aucun doute — si toutefois il y a une part de vérité dans le récit de la *Lanterne* — ce qu'ont pensé le général de Charette et ses adhérents.

Quant au duc d'Aumale, il est, comme tous les autres princes de la famille royale, une ressource suprême à laquelle la France devra peut-être faire appel un jour. Si les princes s'y préparent, à l'exemple de leur auguste chef, — ils font bien.

LE MOBILE DU GOUVERNEMENT

On commence à être exactement renseigné sur les mobiles qui ont poussé le Gouvernement à ordonner l'arrestation du prince Jérôme. Il est bien certain que c'est sous l'empire de l'affolement que la mesure a été prise, mardi, dans l'après-midi. Elle avait été débattue le matin dans le conseil des ministres qui avait été tenu à l'Elysée. Mais le gouvernement n'avait pas encore reçu « de ses préfets les dépêches » qui lui sont parvenues quelques moments plus tard et dans lesquelles on lui apprenait que « l'affichage du manifeste » du prétendant bonapartiste « avait eu lieu simultanément à Paris et dans les départements. »

Le ministre a cru sur-le-champ qu'il se trouvait en présence d'un complot et il a décidé d'agir promptement. Il ne s'est pas borné à ordonner l'arrestation du prince Jérôme, « il a invité le ministre de la guerre à ouvrir une enquête » immédiatement pour s'assurer s'il n'y aurait pas eu de « tentatives d'embauchage » faites dans l'armée par des partisans du prétendant.

On assure que le général Billot n'aurait pas fait à cette invitation un accueil enthousiaste. Nous n'entendons pas dire par là que le ministre de la guerre se soit montré mécontent de la mission par sympathie pour la personne et la cause du prétendant bonapartiste : loin de là, mais le général Billot se rend compte des difficultés de l'enquête ordonnée.

Il sent ce qu'il y a de délicat dans sa position à paraître soupçonner l'armée nationale. On conviendra qu'il y a là une question de tact et de dignité que lui, mieux que tout autre, est en mesure d'apprécier. Si le ministre de la guerre est embarrassé de son enquête, le cabinet ne l'est pas moins de son prisonnier. Il se demande déjà, non sans appréhension, quel sera le verdict des juges devant lesquels il le renverra. Tout porte à croire que si l'arrestation n'était pas un fait accompli, le cabinet hésiterait maintenant à se mettre cette affaire sur les bras.

L'AFFAIRE DU PRINCE NAPOLÉON

La journée du prince

Le prince Napoléon est toujours au secret à la Conciergerie.

Me Georges Lachaud s'est présenté hier matin, dès dix heures, chez le prince. A onze heures, Me Busson-Billault, son second avocat, est arrivé.

Le prince avait écrit à M. Benoit, le juge d'instruction, pour l'informer qu'il voudrait bien voir les trois autres conseils, qui ont déjà consenti à se joindre aux deux avocats choisis par lui, MM. Philis, Jolibois et Raoul Duval.

M. Benoit a refusé, alléguant qu'il devait suffire au prince de s'entretenir avec ses deux avocats, Mes Georges Lachaud et Busson-Billault. De plus, il a cru devoir faire observer que M. Philis n'était plus inscrit au tableau de l'ordre des avocats. M. Philis, en effet, s'est fait rayer en prenant la direction du journal le *Napoléon*.

M. Raoul Duval n'a encore plaidé qu'une fois au barreau de Paris, pour l'archevêque de Rouen. Bien que malade en ce moment, il n'a pas hésité un seul instant à se mettre à la disposition du prince.

En même temps qu'aux trois conseils, l'autorisation de voir le prince était refusée à MM. Berthet, son secrétaire particulier, et à M. Brunet.

M. Benoit fit savoir, vers deux heures et demie, que deux permissions seulement étaient accordées par lui au prince Louis et à la princesse Mathilde. Immédiatement, le commandant Brunet et M. Berthet se rendirent, porteurs des permis, l'un, rue Saint-Antoine, chez M. Blanchet, professeur au lycée Charlemagne, précepteur du jeune prince ; l'autre chez la princesse Mathilde.

Presque au même instant, la voiture de la princesse Mathilde arrivait au quai de l'Horloge.

Elle était accompagnée de M. Benedetti, ancien ambassadeur, et de la baronne de Galbois, dame d'honneur. La princesse et sa suite rencontrèrent Me Georges Lachaud et Busson-Billault, qui lui apprirent qu'elle s'était croisée avec la personne qui lui apportait le permis nécessaire pour voir le prisonnier. Impatiente de parler à son frère, la princesse se rendit au cabinet de M. Benoit.

Le juge d'instruction vint très courtoisement au devant de la princesse, et la fit entrer aussitôt dans le petit cabinet attenant au cabinet où se faisait l'instruction. On sait que les juges d'instruction ont deux cabinets, l'un où ils interrogent les prévenus, et l'autre où ils reçoivent. C'est dans ce cabinet que la princesse Mathilde fut introduite.

Les deux avocats expliquèrent à M. Benoit que la princesse demandait à voir immédiatement le prince Napoléon, et le prièrent de bien vouloir lui donner un duplicata de l'autorisation, pour qu'elle ne fût pas obligée d'attendre.

M. Benoit s'empressa de déférer à ce désir, mais refusa — comme à tout le monde — la même faveur à M. Benedetti.

FEUILLETON DU 20 JANVIER. — 10

Pauvre Fille

PAR

HIPPOLYTE AUDEVAL

V

Madame la Marquise

(SUITE)

— Oh ! quelle différence ! s'écria la jeune fille. Un homme n'est-il pas libre, indépendant ? Un homme ne doit-il pas revendiquer hautement la responsabilité de ses actes ? Quelle excuse a-t-il s'il abandonne son enfant ? On ne doit que le blâmer, et non le plaindre. Tandis qu'une femme, bien souvent, ne peut que se soumettre. Il lui est défendu de braver l'opinion. Lorsqu'elle a commis une faute, sa volonté seule est impuissante pour la réparer. Elle pleure alors, et ses larmes effacent sa faute aux yeux de Dieu peut-être, aux yeux de son enfant, toujours.

La marquise garda un instant le silence, et parut se consulter sur ce qu'elle avait à dire.

— Fernande, reprit-elle ensuite, vos appréciations concernant votre mère sont exactes et votre intuition vous a bien guidée. Cela n'a, d'ailleurs, rien d'étonnant, et on pourrait deviner la vérité presque à coup sûr dans des circonstances semblables. Quant à votre père, vous pouvez associer dans vos pensées son souvenir à celui de votre mère.

— Ah ! que Dieu en soit loué !

— Que mon rôle est donc difficile et que ce mystère est intolérable ! continua la marquise en s'agitant sur son fauteuil. Je ne le trahirai pas... non ! Mais votre mère qui a préparé et désiré cette entrevue a certainement compté que je vous dirais tout ce qui est capable d'entrer dans le cœur d'une jeune fille pour le fortifier et l'aider à soutenir les luttes de la vie.

Je puis, sans les nommer, reprit la marquise, vous parler de vos parents. Je le puis, je le dois. Il faut que vous sachiez qu'ils étaient dignes tous les deux de toutes vos tendresses, de tous vos respects. Élevez leur un sanctuaire dans votre âme. Qu'ils y vivent éternellement pour vous protéger. Savoir qu'ils ont été malheureux plus que coupables sera pour vous un encouragement au bien. C'est votre héritage, je ne dois pas vous en frustrer.

Fernande écoutait avidement.

— Oh ! ce ne sera pas long, reprit la marquise. Vous êtes judicieuse et intelligente ; je n'ai besoin que de mentionner les faits, sans commentaires.

Votre père et votre mère s'aimaient. Ils étaient fiancés. Une semaine avant le jour fixé pour le mariage, votre père mourut, emporté en vingt-quatre heures par une maladie aiguë. Sa fiancée faillit périr de désespoir. Elle vécut... Huit mois après, elle vous mettait au monde, car sa tendresse avait tout accordé à celui qu'elle nommait déjà son époux. Ses parents la firent voyager, vous éloignèrent d'elle, et cet événement fut tenu secret. Puis ils la contraignirent à se marier. Elle refusa longtemps. Vaincue enfin par les obsessions de toute sorte, elle ne consentit toutefois que sous la condition expresse qu'elle déclarerait la vérité au prétendant qu'on lui imposait. Il accepta cette situation. Votre mère était fort riche. Il se contenta de répondre qu'il l'a considérait comme veuve et ne l'aimerait pas moins. On décida qu'on pourvoierait à votre entretien et les parents de votre mère se portèrent garants qu'elle ne reverrait jamais sa fille, qu'elle ne lui écrirait jamais, qu'elle n'aurait jamais avec elle aucune relation directe.

Hélas ! pauvre chère amie ! La surveillance incessante dont elle était l'objet lui ôtait tout moyen de manquer à cet engagement. Je crois même, Dieu me pardonne ! qu'à certains moments on lui faisait un crime de causer avec moi. Il est vrai que parfois je jetais les hauts cris et prenais sa défense. On la faisait réellement trop souffrir. En supposant même qu'elle eût commis une faute grave il n'est pas permis de torturer de la sorte...

La marquise s'interrompit.

— Je vais trop loin, ajouta-t-elle. Mon devoir est de dégager la mémoire de votre père et de votre mère de tout ce qui pouvait l'obscurcir ou la ternir à vos yeux, mais il se borne là. Revenons à vous, à votre petite fortune. La voici.

Elle remit le pli à Fernande, qui la porta à ses lèvres.

Puis Fernande regarda s'il y avait quelque chose d'écrit sur l'enveloppe.

Il n'y avait rien.

— Ouvrez, dit la marquise.

Fernande hésita.

— Cela vous appartient, mon enfant.

— Madame, répondit Fernande avec une émotion profonde, ce papier a été touché par ma mère ; elle l'a peut-être mouillé de ses larmes, et peut-être aussi contient-il quelques mots de sa main. Souffrez que, pour l'ouvrir, j'attende d'être seule... seule comme quand on prie Dieu, seule comme quand on pleure sur une tombe.

— Soit, dit la marquise. Cependant, j'aurais été bien aise...

Elle reprit l'enveloppe et en examina les cachets.

— Oh ! c'est impossible ! murmura-t-elle.

Et elle la rendit.

— J'aurais été bien aise, continua-t-elle, comme pour donner un sens à ses réticences, sans laisser présumer des craintes injustifiables, de vous renseigner au besoin sur les formalités à accomplir pour toucher ce que votre mère vous envoie. Mais c'est inutile. Votre mère m'a écrit qu'elle tenait à assurer votre avenir, qu'elle le faisait ostensiblement vis à vis de son mari, et que, sur sa fortune particulière, elle disposait en votre faveur de trois cent mille francs représentés par une traite sur un banquier de Paris. Elle me charge de vous la remettre après son décès. Tout est donc régulier. Vous n'aurez qu'à aller chez le banquier et vous serez payée. Broussonnel, auquel j'ai conté tout cela en le priant de vous faire venir chez moi, a tout de suite pensé à un mariage.

L'idée vous sourirait-elle ? Oh ! pardon !... chère enfant, ce n'est pas le jour de causer de cela, et il faut vraiment être notaire pour aller si vite.

Fernande se leva pour se retirer.

— Déjà dit la marquise.

Puis elle ajouta :

— Je ne veux pas vous retenir. Cette journée a été pour vous une journée à émotion que je ne dois pas prolonger outre mesure. On vous reconduira à la gare d'où vous venez. A toute heure, il s'y trouve des voitures, et vous rentrerez chez vous sans avoir à redouter un seul instant d'isolement. Cependant, préférez-vous ?...

— Oh ! rien madame. Tout ce que vous jugerez convenable...

— Oh ! ce n'est pas moi qui ait imaginé ce cérémonial mystérieux, s'écria la marquise. J'en suis tout à fait incapable. Je m'y suis résignée tout simplement, pour pouvoir accomplir les derniers vœux de ma pauvre chère amie. Elle a dû, de son côté, se soumettre à de certaines conditions pour qu'il me fut permis de vous voir. Sa pensée au sujet de notre entrevue, la comprenez vous, Fernande ?

— Oui, madame. Me faire remettre ce papier par le notaire...

— C'eût été bien sec, mon enfant. Tandis que, moi j'ai pu vous parler avec quelques détails de votre mère, de votre père.

— Oh ! oui, madame... merci.

— Mais voyez Broussonnel, voyez-le souvent. Il est de bon conseil.

Et la marquise ajouta mentalement :

— Par Broussonnel, j'aurai des nouvelles. Elle m'intéresse beaucoup, cette petite.

Puis elle reprit tout haut :

— En outre, je suis chargée aussi de vous soumettre... Ce n'est point dans les attributions de Broussonnel. C'est un brave homme, mais il est dans son époque... Il aurait souri peut-être, comme devant une chose passée de mode.

Fernande interrogea des yeux.

— Mon enfant, continua la marquise avec une gravité émue, élevons ensemble nos âmes vers Dieu... Et recevez par ma bouche la bénédiction de votre mère.

Fernande, spontanément, tomba à genoux.

— Votre mère vous donne sa bénédiction du plus profond de son cœur, ajouta la marquise. Puisse-t-elle être toujours pour vous la consolation de vos peines et le gage de votre bonheur.

Puis elle releva la jeune fille et l'embrassa.

— Vous êtes toute émue, lui dit-elle ensuite ; vous vous soutenez à peine. Mes gens sont couchés, et ceux qui veillent ont ordre de ne pas nous déranger. Mais je vais sonner... ou plutôt j'irai moi même... Que voulez-vous prendre pour vous remettre un peu ?... Un verre de Malaga avec un biscuit ?

— Rien, madame la marquise, rien ! répondit Fernande en reprenant possession de ses forces.

Puis elle ajouta :

— Adieu, madame ! Et soyez remerciée mille fois de vos bontés !

La marquise l'accompagna jusqu'à la voiture qui stationnait dans la cour, puis elle l'embrassa encore, et les chevaux partirent au grand trot.

VI

Les trois cachets noirs

Fernande resta absorbée dans ses pensées.

Elle avait si peu conscience du temps et de la distance, qu'elle fit un geste de surprise lorsque le valet de pied ouvrit la portière.

— Mademoiselle est arrivée, dit-il, voyant qu'elle ne bougeait pas.

Elle descendit.

— Je ne crois pas que les guichets soient ouverts, reprit le valet. Si mademoiselle veut rester dans la voiture jusqu'à l'heure du départ, la voiture est à ses ordres.

Ce valet supposait évidemment, d'après toute vraisemblance, que Fernande, après un court séjour à Paris, allait repartir.

Fernande comprit cette supposition. Fidèle à ses engagements, elle se fit scrupule de la démentir.

— Non, merci, dit-elle.

Et elle se dirigea vers le vestibule de la gare.

Presque aussitôt, la calèche s'éloigna.

Bientôt Fernande revint sur ses pas et regarda au dehors, cherchant des yeux un fiacre.

Il n'y en avait pas.

(*A suivre.*)